



**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE KAMOURASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT**

Aux contribuables de la Municipalité

**AVIS PUBLIC DE PROMULGATION**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,  
Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant a adopté lors d'une séance tenue le 7 février 2023, le règlement numéro 17-23 « Règlement ayant pour objet de fixer les taux de la taxe foncière, les tarifs de compensation ainsi que les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2023 »;

QU'un avis public a été affiché le 8 février 2023;

QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 10 janvier 2023;

QU'un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance du 10 janvier 2023;

QUE le présent règlement a été adopté à la séance de conseil du 7 février 2023;

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Gabriel-Lalemant ce 8 février 2023.

Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le Règlement no 17-23 au bureau municipal, situé au 12 avenue des Érables, Saint-Gabriel-Lalemant, ainsi que sur le site Internet de la municipalité, au [saintgabriellemant.qc.ca](http://saintgabriellemant.qc.ca), en date du 8 février 2023.

Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe